



**DELIBERATION N°19/2025 DU 30 AVRIL 2025 RELATIVE A L'ACQUISITION
D'UNE CHARGEUSE SUR PNEUS, APPROUVANT LE COÛT DE L'OPERATION
ET HABILITANT LE MAIRE A SIGNER LE MARCHE.**

Membres présents au conseil municipal :

BOATATE-KOLEKOLE Joël	POADJA Eddy	DJOUATE Brigitte	DOUNEZEK Freddy	POITHILY Monique
OUEDOY Jean-Claude	COUTHY Jacob	GOAOUALLA Ernest	LOUISY- GABRIEL Emmanuel	

Le Conseil Municipal,

VU la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi organique n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le Code des Communes applicable en Nouvelle-Calédonie,

VU l'arrêté n° HC/SAN/2024/N°2966EQP du 26 avril 2024, du Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie,

VU l'avis favorable de la commission mixte des finances, des sports et loisirs, et de l'enseignement du 16 avril 2025,

Après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : D'approuver l'opération « Acquisition d'une chargeuse sur pneus », son coût et son plan de financement comme suit :

DETR 2024	50 %	20 405 000 XPF
Commune de Voh	50 %	20 405 000 XPF
		<hr/>
		40 810 000 XPF

Article 2 : D'habiliter le Maire à lancer l'appel d'offres et à signer les marchés et toutes les pièces afférentes à l'opération « Acquisition d'une chargeuse sur pneus ».

Article 3 : Le marché portera sur l'acquisition d'une chargeuse sur pneus et de ses équipements, y compris livraison et formation de prise en main de l'engin.

Article 4 : Le montant prévisionnel du marché est de 40 810 000 F TTC.

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Nord.

Le Maire : Joël BOATATE-KOLEKOLE. **La secrétaire de séance : Brigitte DJOUATE.**

